

Pour faire face à cette dépense annuelle nous pouvons sûrement compter sur les revenus suivants, ainsi que l'attestent les discours sur les finances prononcés par M. Langelier lui-même pendant la session de 1879, et ceux prononcés sur cette même question par le trésorier actuel, M. Robertson, en 1880 et 1881, et ainsi que l'attestent ces faits.

Gouvernement fédéral, — 80 cents par tête de la population de la province, qui est aujourd'hui de 1,358,469 âmes.....	\$1,086,775 00
do Intérêt qu'il nous paye annuellement sur notre part des fonds de l'éducation supérieur et des écoles communes.....	55,000 00
Terres de la Couronne (ce revenu a atteint le chiffre de \$700,000) disons.....	650,000 00
Timbres.....	225,000 00
Licences.....	225,000 00
Fonds d'honoraires des officiers de justice, à part les timbres.....	10,000 00
Fonds de bâtieses et de jurés.....	40,000 00
Palais de Justice de Montréal.....	5,000 00
Gazette officielle.....	35,000 00
Fonds d'emprunt municipal.....	200,000 00
Chemin de fer du Nord, soit en l'exploitant, soit en consentant à le vendre pour le prix qu'on nous offre, savoir \$8,000,000 @ 5 %.....	400,000 00
Divers petits revenus.....	8,000 00
Les mines.....	30,000 00
<b>TOTAL.....</b>	<b>\$2,869,775 00</b>
Dépenses.....	2,700,000 00
Laisant un surplus, à l'avenir, de.....	<b>\$169,775 00</b>

Et nous ne tenons pas compte, dans l'estimation ci-dessus, du revenu considérable que nous percevrons à l'avenir de l'exploitation, par deux puissantes compagnies françaises et une compagnie américaine, de nos riches et inépuisables mines de phosphate.

Loin d'être sombre, on le voit, notre avenir est donc des plus brillants.  
Nous n'aurons plus de déficits, mais des surplus à Québec comme à Ottawa.